



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE LA CAMARGUE GARDOISE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES DU GARD, LA SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT, L'OFFICE DE TOURISME d'AIGUES-MORTES et L'OFFICE DE TOURISME DE CŒUR DE PETITE CAMARGUE**

**Entre les soussignés :**

Le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise dont le siège social est sis Route du Môle – 30 220 Aigues-Mortes France, représenté par son Président, Monsieur Robert Crauste.

D'une part,

Et

L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard (ADRT) - Gard Tourisme, dont le siège social est sis 13 Rue Raymond Marc – BP 122 – 30 010 Nîmes cedex, représentée par sa présidente, Mme Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS.

Et

La SPL LE GRAU DU ROI DEVELOPPEMENT 1428, Route des ganivelles, 30240 LE GRAU DU ROI, représentée par sa directrice Madame Maud HUBIDOS.

Et

L'Office de Tourisme d'Aigues Mortes, dont le siège est sis Place Saint Louis - BP 32 – 30220, AIGUES MORTES, représenté par Monsieur Pierre MAUMEJAN, Maire d'Aigues Mortes.

Et

L'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue, dont le siège social est sis Communauté de communes de Petite Camargue, 145 Avenue de la Condamine – 30 600 Vauvert, représentée par son président, Monsieur André BRUNDU.

D'autre part.



## PREAMBULE

Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise est une structure de coopération intercommunale française qui associe huit communes de Petite Camargue au Conseil Départemental du Gard.

Il est notamment chargé de la gestion des ressources naturelles de cette zone humide qu'est la Camargue gardoise, ainsi que de la mise en valeur de son patrimoine. A ce titre, il mène l'opération Grand Site en Camargue gardoise.

Gard Tourisme met en œuvre la politique touristique départementale selon les enjeux et objectifs fixés par le Schéma départemental du Tourisme, de l'Attractivité et des Loisirs renouvelé pour la période de 2023 à 2028.

En ce sens, Gard Tourisme collabore et agit en partenariat avec les différentes organisations touristiques locales, départementales et régionales, avec les réseaux de professionnels et acteurs économiques du département, et ce, en faveur du développement et de la promotion des destinations gardoises touristiques et de ses territoires infra.

En outre, elle dispose d'un pôle Observation et Prospective, qui mène un travail permanent d'évaluation, d'analyse, de veille et d'étude portant sur l'activité touristique du Gard et de ses destinations.

Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise souhaite avoir un accès aux données FVT de la destination Camargue telle que définie par le Pôle Observation dans le cadre de ses destinations « totems ». (*Camargue, Méditerranée, Nîmes Pont du Gard, Provence, Cévennes*).

La destination Camargue est composée des communautés de communes suivantes :

- CC Cœur de Petite Camargue
- CC Terre de Camargue (sauf Grau du Roi)
- CC Pays de Sommières
- CC Rhony Vistre Vidourle
- CC Beaucaire Terre d'Argence

La SPL le Grau du Roi Développement, les Offices de Tourisme de Cœur de Petite Camargue et Aigues-Mortes sont partenaires avec Gard Tourisme par voie de partenariat et accèdent ainsi aux données Flux Vision Tourisme concernant leur territoire respectif.

Ces derniers, ont donné leur accord à Gard Tourisme pour partager ces données avec le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise.

A ce titre, le Pôle Observation et Prospective portera à connaissance du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise également les données des territoires suivants :



- Territoire Méditerranée (Grau du Roi)
- Territoire CC Cœur de Petite Camargue
- Territoire d'Aigues-Mortes

La présente convention définit les modalités entre les parties.

## ARTICLE 1 : OBJET

Parmi ces différentes études, il convient de considérer, ici, l'étude portant sur le suivi de la fréquentation touristique FLUX VISION TOURISME :

Flux Vision Tourisme est une solution innovante développée par Orange Labs, co-construite avec le réseau national des Agences Départementales utilisée par plus de 50 ADT en France. Cette solution permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques afin d'analyser la fréquentation de territoires et le déplacement des populations (accréditation CNIL).

Ainsi, le pôle Observation et Prospective dispose des indicateurs principaux suivants :

- Nuitées et arrivées des touristes, habituellement présents et résidents.
- Provenance des nuitées et arrivées par départements et pays.
- Nombre d'excursionnistes et provenance français/étrangers
- Fréquentation journalière.
- Fréquentation par pas de deux heures...

Ces indicateurs, sont livrés dans un espace dédié aux partenaires financeurs d'ORANGE BUSINESS, auxquels Gard Tourisme accède. L'acquisition de ces données est bimensuelle et se traduit par un rapport dynamique dédié.

## ARTICLE 2 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES FLUX VISION TOURISME

Selon la convention de partenariat établie, les données et indicateurs de Flux Vision Tourisme fournis par Gard Tourisme, les Offices de Tourisme d'Aigues-Mortes, Cœur de Petite Camargue et la SPL le Grau du Roi Développement sont catégorisés comme confidentiels. Cela signifie que ces informations ne peuvent être divulguées ou utilisés sans consentement explicite de Gard Tourisme, de la SPL le Grau du Roi Développement et des Offices de Tourisme sus cités.

Une des clauses essentielles de cette convention stipule que le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise s'engage à obtenir un accord écrit et validé de la part de Gard Tourisme, des Offices de Tourisme Cœur de Petite Camargue et d'Aigues-Mortes et de la SPL le Grau du Roi Développement avant toute communication, que ce soit de manière orale ou via tout support, impliquant les données confidentielles.



Cette étape garantit que les partenaires concernés soient pleinement informés de l'utilisation prévue de leurs données et qu'ils donnent leur consentement éclairé.

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

#### Gard Tourisme s'engage à :

- Fournir au Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise les données Flux Vision Tourisme des destinations Camargue, Méditerranée et Cœur de Petite Camargue.
- Ces données seront livrées tous les 2 mois, soit 6 livraisons par an.
- Elles seront présentées sous format Excel, classées par indicateurs spécifiques et mises à disposition sur un espace de stockage partagé, via un drive.
- Aider le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise à la bonne compréhension des différents indicateurs FVT.
- Inviter le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise à ses réunions du Club des Observateurs, rencontres ayant pour but d'évoquer les données FVT et ses évolutions.

#### Le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise s'engage à :

- Récupérer ces indicateurs à titre indicatif seulement. Toute utilisation à des fins commerciales est exclue (comme par ex, cession à des tiers).
- L'ensemble des données issues de l'étude FVT, reste la propriété exclusive de Gard Tourisme, de la SPL le Grau du Roi Développement et des Offices de Tourisme partenaires de cette convention. Ainsi, le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise - Méditerranée s'engage à ne pas exploiter ces données dans d'autres circonstances que celles prévues dans le cadre de ce partenariat.
- Ne pas communiquer, diffuser ou publier tout ou partie de ces indicateurs, sans l'autorisation préalable de Gard Tourisme.
- Mentionner systématiquement la source « FVT ORANGE LABS – GARD TOURISME » dans le cas où ces indicateurs seraient cités dans le cadre professionnel oralement ou sur reporting papier ou fichier numérique.

### ARTICLE 4 : SUIVI DE LA CONVENTION

Chaque partie décide de nommer un technicien chargé du suivi, de l'animation et de l'évaluation de la présente convention :



- **Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise :**  
Maëva David, animatrice – 06 24 10 37 50 – [david@camarguegardoise.com](mailto:david@camarguegardoise.com)
- **Gard Tourisme :**  
Barbara PLAIDI, Responsable Pôle Observation et Prospective  
[plaidi@tourismegard.com](mailto:plaidi@tourismegard.com)
- **La SPL le Grau du Roi Développement :**  
David Sauvegrain, Chef de Projet Observatoire - [david.sauvegrain@letsgrau.com](mailto:david.sauvegrain@letsgrau.com)
- **Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue :**  
Nathalie Devaux, Responsable – [administration@otpetitecamargue.fr](mailto:administration@otpetitecamargue.fr)
- **Office de Tourisme d'Aigues-Mortes :**  
Jennifer Rentz, Directrice Adjointe - [jennifer.rentz@ot-aiguesmortes.com](mailto:jennifer.rentz@ot-aiguesmortes.com)

#### ARTICLE 5 : DUREE

Cette convention porte sur les exercices 2023 et 2024. Elle n'est pas reconductible tacitement et fera l'objet d'une réunion de bilan deux mois avant la fin de validité, pour évaluer une possible reconduction.

#### ARTICLE 6 : EVALUATION

Les parties conviennent qu'au terme de la présente, il sera fait une évaluation du partenariat mis en place. Celle-ci permettra notamment de vérifier la pertinence de ces échanges de données et d'identifier les points d'amélioration ou d'adaptation qui pourraient être convenus.

#### ARTICLE 7 : RESILIATION

Si, pour une raison quelconque, l'une ou l'autre des parties se trouvait empêchée de mener à bien ses obligations dans le cadre du présent partenariat, cette convention pourra être résiliée par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, indiquant le motif du renoncement.

#### ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification des termes et/ou conditions de la présente convention sera définie conjointement entre les parties et fera l'objet d'un avenant.



## ARTICLE 9 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une des parties ou aux juridictions territoriales compétentes.

Fait à Nîmes, le

En deux exemplaires originaux

**Robert Crauste**

Président du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise



**Pascale Fortunat Deschamps**

Présidente de Gard Tourisme

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE  
RESERVATION TOURISTIQUES DU GARD  
13, rue Raymond Marc - B.P. 122  
30010 NIMES CEDEX 04  
Tél. : 04 66 36 96 30

**Maud Hubidois** Siret : 304 275 985 00048

Directrice de la SPL le Grau du Roi Développement



**Pierre MAUMEJAN**

Maire d'Aigues-Mortes



**André BRUNDU**

Président de la Communauté de communes de Petite Camargue

